

**BOURSE DE MONTRÉAL INC. SUSPEND
RAMPART SECURITIES INC.**

Montréal, le 17 août 2001 – Par suite d'une décision rendue le 14 août 2001 par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et, compte tenu de la situation d'insuffisance de capital réglementaire de la firme, le Comité spécial de la réglementation de Bourse de Montréal Inc. a suspendu hier la firme de courtage Rampart Securities Inc. Cette décision a pris effet immédiatement.

C. P. : 21 - 2001